

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Petite enfance - Maison de la petite enfance de la Fontaine d'Ouche - Accueil collectif - Mise en conformité de la cuisine et aménagement de locaux destinés au personnel - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure de consultation - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Madame Tenenbaum, au nom des commissions des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux sollicitations de la Direction des Services Vétérinaires dans le cadre de la mise aux normes de la cuisine et, également, d'améliorer les conditions de travail du personnel, il est proposé de réaménager partiellement la maison de la petite enfance de la Fontaine d'Ouche accueil collectif, située 2, allée Docteur Huot.

Le programme consisterait en l'aménagement de la cuisine au sous-sol au lieu du rez-de-chaussée et en la création de locaux destinés au personnel au premier étage, initialement utilisé comme logement de fonction par la directrice. L'espace libéré au rez-de-chaussée serait transformé en une salle de repos, un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite et un local "linge sale".

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 400 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Pour la réalisation des travaux, il est proposé de lancer la procédure par voie d'appel d'offres.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) adopter le programme de mise en conformité de la cuisine et d'aménagement de locaux destinés au personnel dans la maison de la petite enfance de la Fontaine d'Ouche accueil collectif ;

- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 400 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 8) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2006 ;
- 9) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum ;
- 10) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 11) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT